



PROCES VERBAL du Conseil Municipal **Du 24 avril 2025**

Le 24 avril deux mil vingt-cinq à **vingt heures trente**, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **18 avril 2025**, se sont réunis à la **Mairie**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Présents : 11

LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LOINARD Mickaël, MENARD Jeanine, TERRIER David.

Absents excusés : 2

LEGUEDE Nathalie
PERDREAU Ludovic

Pouvoir : 1

LEGUEDE Nathalie donne pouvoir à MENARD Jeanine.

Secrétaire de séance : DURAND Michel

Ordre du jour

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025,
- Demande de protection au titre des monuments historiques du MAUSOLEE Robert Glétron,
- Acquisition parcelle rue de l'ancienne gare,
- Révision des tarifs de location ½ journée et journée,
- Reliquat fond de concours,
- Règlement intérieur des services périscolaires,
- Organisation rentrée scolaire 2025 -2026.

Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Tarifs (retenue de garantie)

Le Conseil Municipal accepte le rajout de cette question à l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil
Municipal
Du 27 mars 2025**

DEL2025_034

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 212-15, alinéa 3 ;
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ;
Considérant que le Procès-Verbal de chaque séance, rédigé par le Secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance ;

A la demande de notre service Finances, et en raison d'un dysfonctionnement technique constaté dans le traitement ou la transmission des éléments relatifs au budget primitif 2025, et afin de garantir l'exactitude des informations, il est proposé d'annuler la délibération DEL2025_028 et de la remplacer par la délibération DEL2025_033, avec les corrections techniques nécessaires.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 avec la modification apportée ci-énoncée.

ACQUISITION PARCELLE RUE ANCIENNE GARE

DEL2025-035

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur la parcelle cadastrée section ZK, numéro 186, située Rue de l'ancienne gare, se trouve un calvaire d'intérêt patrimonial et local, apprécié par les habitants de la commune.

Dans un souci de préservation de ce patrimoine religieux et culturel, et afin d'assurer l'entretien et la valorisation, il est proposé que la commune procède à l'acquisition de la portion de terrain sur laquelle se situe ce calvaire.

Les Consorts POIRIER, propriétaires actuels de la parcelle, proposent de céder ce bout de parcelle où se trouve ce calvaire pour un montant symbolique de 1€, d'une superficie d'environ 39 ca (document d'arpentage n°726K, vérifié et numéroté le 28/03/2025, bornage effectué par le Cabinet Harry Langevin).

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

L'acte de vente sera établi par Maître BETTON-GAUMER Laurine, notaire à Meslay du Maine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

D'accepter l'acquisition de ce bout de parcelle d'une superficie de 39 ca situé rue de l'ancienne gare cadastrée section ZK 186, appartenant aux Consorts POIRIER, sur laquelle est implanté un calvaire pour un montant symbolique d'un euro.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition, y compris l'acte notarié.

REVISION TARIS ½ ET JOURNEE

DEL2025_036

Le Maire laisse la parole à Mme DUCOIN Julie, 1^{ère} adjointe et référente du logement.

Mme DUCOIN Julie rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition des professionnels de santé, un cabinet médical communal situé au 2 place du marché.

Elle relate les tarifs de location à la demi- journée et journée complète.

Afin d'actualiser ces tarifs en fonction des charges réelles supportées par la commune, des pratiques observées dans les communes voisines, et de garantir une gestion équilibrée de ce service, il est proposé de réviser les tarifs comme suit :

Durée de location	Tarif actuel	Nouveau tarif proposé
Demi-journée	16 €	18 €
Journée entière	32€	36 €

Ces tarifs s'entendent toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage).

Il est précisé que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025 qu'un avenant au bail sera établi à chaque locataire concerné.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

APPROUVE la révision des tarifs de location du cabinet médical comme indiqué ci-dessus.

De fixer la date d'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs au **1^{er} septembre 2025**.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toute convention ou document afférent à cette mise à disposition.

DEMANDE RELIQUAT FOND DE CONCOURS 2020 -2025

DEL2025_037

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son pacte financier et fiscal, la Communauté de Communes des Coëvrons avait décidé de mettre en place une nouvelle politique de fonds de soutien aux investissements des communes, appelé « Fonds de concours » au bénéfice de ses communes membres pour la période 2020 -2025.

Afin de financer la réalisation d'un équipement, les communes peuvent demander l'attribution de ce fonds de soutien à l'investissement qui ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

La Communauté de Communes des Coëvrons avait allouée une aide d'un montant de 29 165.00 € pour une durée de 6 ans.

À ce jour, un premier versement d'un montant de 25 000 € a déjà été effectué concernant l'investissement de la voirie du Musée donc reste un reliquat d'un montant de 4 165.00 € pour la commune jusqu'au 31 décembre 2025.

Ci-joint le projet, du préau ouvert en une salle de réunion nommée Salle du Musée (en cours d'achèvement), dont les dépenses engagées et justifiées par devis s'élèvent à 37 812.49 €, ce qui ouvre droit au versement demandé du reliquat du fonds de concours, d'un montant de 4 165 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la demande de versement du reliquat du fonds de concours pour le projet Salle du Musée.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter officiellement la Communauté de Communes des Coëvrons pour le versement du reliquat d'un montant de 4165.00 €.

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR des Services Périscolaires

DEL2025_038

Monsieur Le Maire demande à Mme ADAM Mathilde, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, de rendre lecture du nouveau règlement intérieur qui a été validé lors de la commission affaires scolaires le 8 avril 2025.

Nouveau règlement nécessitant de fixer un cadre clair et équitable de fonctionnement desdits services, tant pour les familles que pour les agents municipaux,

Après lecture, Mr Le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

D'adopter le règlement intérieur des services périscolaires, annexé à la présente délibération.

Le présent règlement entrera en vigueur à compter du **1^{er} mai 2025**.

Les familles des enfants fréquentant les services périscolaires seront informées du présent règlement via le site de la commune de Vaiges.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, et qui sera transmise au représentant de l'État.

REORGANISATION RENTREE SCOLAIRE

DEL2025_039

Mr Le Maire relate les faits suivants.

CONSIDÉRANT :

Le départ à la retraite de Mme JOUIN ISABELLE, ATSEM principale, à la fin de l'année scolaire 2024-2025,

La nécessité de maintenir la continuité du service au sein de l'école maternelle,

Les entretiens de recrutement organisés le mardi 15 avril 2025, à l'issue desquels une candidate a été retenue à l'unanimité du jury,

La demande formulée par la candidate retenue, d'adapter légèrement ses horaires pour débiter sa journée à 7h30 au lieu de 7h afin de pouvoir déposer

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

ses enfants à la garderie, et de reporter cette demi-heure le soir en périscolaire,

L'opportunité de cette réorganisation pour réaffecter une agente de la commune aux tâches de nettoyage, dans le but de mettre fin au recours à la société extérieure et de tendre pratiquement vers un temps complet pour ladite agente, (passe de 29/35^{ème} à un 32/35^{ème}),

Une des contraintes majeures liées à l'organisation du ménage réside dans le fait que l'agente concernée n'est pas véhiculée et n'a pas le permis de conduire, et qu'il existe également des sites de la commune qui ne disposent pas d'arrivée d'eau,

Il est nécessaire de prévoir une solution pour permettre à l'agente de réaliser efficacement ses tâches de nettoyage sur l'ensemble des sites, notamment les plus éloignés et ceux sans accès à l'eau,

Une solution d'acquisition éventuel d'un triporteur aménagé par les soins de la commune, équipé de tout le matériel nécessaire au nettoyage (produits, seaux, serpillères, aspirateur, 2 bidons de 10 litres etc.), serait un atout pour garantir l'efficacité du service dans de bonnes conditions,
(Lecture par tous les conseillers du devis établi par la société YOKLER)

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND acte du départ à la retraite de Mme JOUIN ISABELLE, ATSEM à compter du 31 août 2025, et de **PROCEDER** à son remplacement à temps complet, à compter du 1er septembre 2025.

D'ADAPTER les horaires de ce poste pour permettre une prise de poste quotidienne à 7h30 (au lieu de 7h) et de reporter cette demi-heure le soir en service périscolaire (fin 17h30).

D'ORGANISER une réaffectation des missions de nettoyage actuellement confiées à une société extérieure, à une agente communale, dont le temps de travail sera augmenté, tendant ainsi vers pratiquement un temps complet. Cette agente assurera l'entretien de l'ensemble des sites municipaux selon un planning bien défini et qui lui sera remis en main propre.

De METTRE FIN au contrat avec la société de nettoyage actuellement en charge, à la date d'effet de la nouvelle organisation soit le 1^{er} septembre 2025.

D'ACQUERIR le triporteur, aménagé par les soins de la commune, (équipé de tout le matériel nécessaire au nettoyage des sites, pour permettre à l'agente en charge du ménage de réaliser ses tâches dans des conditions optimales, notamment sur les sites éloignés ou dépourvus d'arrivée d'eau).

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette réorganisation, et toutes démarches administratives y afférentes.

Retenue sur dépôt de Garantie

DEL2025-040

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DUCOIN Julie, 1^{ère} adjointe et référente des logements.

Lors de l'état des lieux de sortie, concernant le logement n°1 situé au 17 bis route du Mans, il a été constaté un dégât au mur de la cuisine, à savoir des trous de cheville manifestement causé par la locataire, en contradiction avec l'état initial des lieux d'entrée.

Conformément à l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989, le bailleur est en droit d'effectuer une retenue sur le dépôt de garantie pour couvrir les réparations rendues nécessaires par des dégradations imputables au locataire.

Après estimation du coût de la remise en état, une retenue de 30 euros (TTC) sur le dépôt de garantie versé par la locataire, correspondrait à la réparation du trou (rebouchage, ponçage et remise en peinture partielle du mur concerné) effectué par notre agent technique.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la retenue sur le dépôt de garantie de la locataire d'un montant de 30 euros TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Informations :

1. La Protection au titre des monuments historiques du Mausolée Robert Glétron :
À la suite des explications de Mr Le Maire sur l'ensemble des éléments qui lui ont été remis lors d'un échange sur site le 18 avril 2025 avec la DRAC, l'assemblée délibérante souhaite prendre le temps de réfléchir et décidera ultérieurement une fois que toutes les réponses aux inquiétudes évoquées lors du conseil auront été fournies.
2. Concernant le tableau récapitulatif des montants pouvant être retenus sur le dépôt de garantie, selon la nature des dégradations lors d'un état

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

des lieux de sortie d'un logement communal, celui-ci sera présenté ultérieurement.

Réunion de Commission

Objet	Commission	Date	Heure	Lieu
Décoration Noël	Noël	13 mai 2025	18 h	Mairie
	Logement	15 mai 2025	20 h	Mairie
	Communication	22 mai 2025	19h45	Mairie

Conseil Municipal

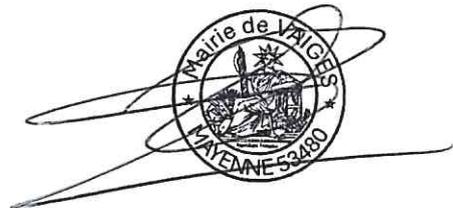
Date	Heure
Jeudi 22 mai 2025	20h30
Jeudi 26 juin 2025	20h30
Jeudi 31 juillet 2025	20h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40.

Le Secrétaire de séance,
DURAND Michel.



M. Le Maire,
Régis LEFEUVRE.



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2025.

*Toutes les pièces en lien avec ce conseil sont consultables en mairie.
Le Procès-Verbal sera consultable en mairie après sa validation par le Conseil Municipal.*